

DREAL Corse
Service Biodiversité, Eau et Paysages
19, Cours Napoléon
CS 10 006
20704 Ajaccio Cedex 4

Bastia, le 31 Août 2018

Par LRAR n°1A 154 425 5873 6

Objet : Projet de centrale photovoltaïque au sol avec stockage sur la commune de Santo-Pietro-di-Tenda – Réponse à l'avis de la MRAE

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'avis rendu le 20 Août 2018 sur le projet de centrale photovoltaïque au sol avec stockage sur la commune de Santo-Pietro-di-Tenda, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale :

- considère que l'analyse des enjeux environnementaux est satisfaisante,
- recommande toutefois au pétitionnaire d'apporter une attention particulière à la bonne mise en œuvre des mesures visant la préservation des habitats humides identifiés à enjeux sur ce secteur, et de faciliter la poursuite des activités pastorales sur le site afin de maintenir un niveau d'ouverture des milieux favorable au maintien de la biodiversité présente.

Nous vous confirmons, par la présente, que l'ensemble des mesures décrites dans l'étude d'impact environnementale pour réduire, supprimer ou compenser les impacts seront mises en œuvre afin de préserver les habitats humides et faciliter la poursuite des activités pastorales dans le but de maintenir la biodiversité présente sur le site.

La préservation de ces enjeux a retenu toute notre attention de la conception du projet (design d'implantation de la centrale) à la gestion du chantier (organisation temporelle et spatiale). Nous avons par ailleurs l'habitude de contractualiser avec des bergers sur nos sites en exploitation au travers de contrat de mise à disposition à titre gratuit.

Nous n'avons donc rien à ajouter sur l'avis que vous avez délivré.

Restant à votre disposition pour tout renseignement que vous jugerez utile, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Christian Chiari
Directeur Général